



## PROCES VERBAL COC N°10 DU 25/02/2025

# COMMISSION DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS

### ETAIENTS PRESENTS :

- |                 |                            |
|-----------------|----------------------------|
| • Berriche Fehd | Président de la commission |
| • Chelbi Manar  | Secrétaire de séance       |
| • Selmi Brahim  | Membre                     |
| • Tria Laid     | Membre                     |

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq du mois de Février s'est réunie la commission d'organisation des compétitions à **10h 30** à l'effet de programmer les rencontres du championnat régional et établir le classement final de la phase aller.

### Ordre Du Jour

1. Programmation des rencontres du championnat régional I et II.
2. Homologation des résultats.
3. Traitement d'une affaire litigieuse.
4. Divers



## PROCES VERBAL COC N°10 DU 25/02/2025

1. La commission a programmé les rencontres du championnat régional une et deux 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> journées.
2. Homologation des résultats de la 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> journées du championnat régional une et deux.
3. La commission a traité une affaire litigieuse.

### A savoir :

#### **Affaire N°15/2024/2025 : Rencontre : JMSS Vs OSO (S) du 22/02/2025**

#### Non déroulement de la rencontre.

- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre.
- Attendu que la rencontre a été programmée le 22-02-2025 à 14h 00 au stade El Bouni.
- Attendu que l'article 21 des RG / FAF prévoit que le club recevant doit s'assurer de la présence d'une ambulance durant toute la durée de la rencontre.
- Attendu que malgré l'attente observée, allant même au-delà du temps réglementaire l'absence de l'ambulance se fait toujours remarquée.
- Attendu que l'arbitre constatant l'absence de l'ambulance a annulé la rencontre.



## PROCES VERBAL COC N°10 DU 25/02/2025

### COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

### LA COMMISSION DECIDE :

- 1- Match perdu par pénalité pour l'équipe du **JMSS** pour en attribuer le gain à l'équipe de **OSO** qui marque 03 points et 03 buts.
- 2- Défalcation de 01 point à l'équipe du **JMSS** (S).
- 3- Amende de 20.000,00 Da à l'équipe du **JMSS** (S). **(ART 21)**
- 4- Cette décision prend effet A/C du 25/02/2025.

#### **4. Divers :**

- En prévision du mois sacré du Ramadan, la programmation a connu un léger changement dans le but de permettre à nos équipes d'observer une courte pause afin de bien se préparer pour la suite du championnat.
- C'est ainsi que la 20<sup>ème</sup> journée du championnat régionale une a été avancé au mardi 25-02-2025 au lieu de samedi 01-03-2025 quant à la 21<sup>ème</sup> journée elle est programmée pour le vendredi 07-03-2025 pour la régionale deux et le samedi 08-03-2025 pour la régionale une.

Séance levée à 11h 45.

Président de la commission :

**Berriche Fehd**

Secrétaire de la séance :

**Chelbi Manar**